

Sous-effectif à la rédaction de Guyane la 1ère : ça suffit !



guyane ● 1



Une fois de plus (une fois de trop !), aucun journaliste n'était affecté à la réalisation de sujets radio ce vendredi 16 février. La conduite des journaux en radio affichait seulement 5 éléments, ce qui est trop peu pour alimenter les éditions du matin ! Une situation récurrente tout au long de l'année, encore plus les week-ends et durant les congés scolaires. Pourquoi ce manque d'anticipation ?

Ces jours-là, c'est souvent « double peine » pour les reporters dédiés aux sujets télé : tout en assurant leur(s) tournage(s), ils doivent fournir la radio à 13h, puis, après le montage de leur sujet télé l'après-midi, poursuivre avec la fabrication de versions radio pour les matinales !

Face à l'augmentation constante de la charge de travail, certains reporters affectés à la télé n'acceptent plus (on ne peut pas leur reprocher) de produire sons et enrobés radio, ce qui crée des inégalités entre collègues, potentiellement porteuses de divisions au sein d'une rédaction en sous-effectif chronique depuis plusieurs années.

Comment réaliser des reportages de qualité lorsque les collègues sont obligés de travailler constamment dans l'urgence ?

Les reporters n'arrivent pas toujours à suivre des dossiers d'importance, car il faut se contenter du traitement quotidien d'une partie des événements qui se déroulent dans un grand pays comme le nôtre.



Conséquence immédiate sur le collectif : les professionnels sont frustrés, mécontents de ne pas pouvoir traiter en profondeur certains reportages, car il faut combler l'antenne pendant les tranches d'informations réservées avec les équipes du jour.

Cette situation agit aussi sur le moral des troupes...

Comment en est-on arrivé là ?

À l'origine du problème, le sous-effectif structurel à la rédaction de Guyane la 1^{re}, pour couvrir un territoire grand comme l'Autriche, avec des chiffres affolants en matière d'insécurité, de demandes d'asile, de mal logement, de pauvreté... autant de thématiques parmi d'autres à couvrir avec un effectif famélique : 33 journalistes hors encadrement, ce qui est insuffisant pour alimenter les trois médias tout au long de l'année et faire face aux aléas (arrêts maladie, formations, événements imprévisibles...).

Suite en page suivante...

Le « collectif radio » a été considérablement affaibli ces dernières années : baisse du nombre de postes dédiés pour les déployer ailleurs, non remplacement des rédacteurs radio affectés sur des produits télé (présentation de journaux, émission politique et de sport, plateaux télé)...

L'un des deux postes créés début 2023 pour la rédaction suite à la visite de la présidente de France Télévisions en Guyane du 6 au 8 septembre 2022 n'a toujours pas été comblé !

Les journalistes de Guyane la 1^{re} souffrent du sous-effectif chronique, notamment les JRI, contraints de multiplier les tournages (à deux ou en solo) encore plus durant les congés scolaires et les week-ends...

Souffrance aussi au pôle info web, réduit à deux journalistes qui sont aussi sollicités pour la radio et la télé. La charge de travail est encore plus importante pour les deux consœurs depuis le départ il y a trois mois d'une collègue vers l'encadrement, son poste n'ayant toujours pas été pourvu !

Pour toutes ces raisons, le Syndicat National des Journalistes, avec le soutien des camarades du SRCTA-UNSA, exige de façon urgente :

- Le comblement de tous les postes vacants à la rédaction avec des journalistes affectés au web, à la radio et à la télévision;
- La création de douze postes de journalistes, à répartir entre les différents médias sur nos sites de Rémire-Montjoly, Kourou et Saint-Laurent, et à l'avenir Saint-Georges ;

- Nous renouvelons en effet la demande de création d'un bureau décentralisé à Saint-Georges pour couvrir l'actualité de cette zone délaissée ;
- Le remplacement à durée égale de tous les collègues en intérim, à l'encadrement, en mission-formation, congés et/ou en arrêts maladie ;
- L'anticipation du remplacement des collègues en mobilité interne et externe, car certains postes vacants de longue date n'ont toujours pas été mis en consultation ;
- Le respect de la planification de chaque journaliste sur le tableau de service ;
- L'accompagnement pour les jurys JCC, afin de favoriser l'obtention de cette compétence complémentaire, et mettre fin à la situation des journalistes travaillant seuls sans prime JCC.

Les syndicats SNJ et le SRCTA-UNSA continueront à faire respecter les droits des salariés par tous les moyens qu'ils jugeront utiles.

Rémire-Montjoly, le 20 février 2024